



Coopération Cameroun – Banque Mondiale  
Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain  
Ministry of Housing and Urban Development  
SECRETARIAT GENERAL - GENERAL SECRETARIAT  
Cellule de Coordination – Coordination Unit  
Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes  
Cameroon Inclusive and Resilient Development Cities Project



LA BANQUE MONDIALE  
IBRD - IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

PDVIR

CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

DECISION N° 0133/16/DP/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM/06-2022 DU 16 JUIN 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU CONTRAT PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITION SIMPLIFIEE N°001/DP/MINHDU/PDVIR/RGE/RPM/ARPM/01-2022 DU 21/01/2022, POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) SOMMAIRE DES SOUS-PROJETS D'AMENAGEMENT DES DRAINS ET VOIRIES DE PROXIMITE DANS LES COMMUNES DE MAROUA 1<sup>ER</sup> ET KOUSSERI.

FINANCEMENT : Banque mondiale (IDA)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu la constitution de la République du Cameroun ;
- Vu l'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
- Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
- Vu la loi de finance n°2021/026 du 16/12/2021 portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu la circulaire n°0000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;
- Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu l'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
- Vu la décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
- Vu L'ASMI N°00016/ASMI/MINHDU/PDVIR/CC/RPM/2021 du 26 Avril 2021 ;
- Vu la Demande de Proposition Simplifiée N°001/DP/ MINHDU/PDVIR/RGE/RPM/ARPM/01-2021 du 21 janvier 2022
- Vu le procès-verbal de contrat négocié du 28 Mars 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la CSPM du PDVIR du 25 mai 2022, relatif à l'adoption du rapport de préqualification, de la demande de proposition simplifiée, du rapport de proposition technique et financière et du projet de contrat.

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>– Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la Demande de Proposition complète susmentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
GROUPEMENT CARFAD SARL/DIDON CONSEIL SARL, BP : 30588 Yaoundé-Cameroun, Tel : (+237)222 31 08 92/699 95 01 05, Email : carfadcameroun@yahoo.fr	20 775 000CFA HTVA 24 774 188 TTC	Soixante (60) jours

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée par le journal officiel de la République du Cameroun.

Ampliations :

- SOPECAM ;
- ARMP ;
- MINMAP ;
- CCP/PDVIR ;
- CSPM/PDVIR ;
- GROUPEMENT CARFAD SARL/DIDON CONSEIL SARL



Yaoundé, le 16 JUIN 2022

Le Ministre

Madeleine Celestine KETCHA Courtes